

PLOU NEVEZ - locheur

- enquête an 12
- chapelle 1813
- état de biens 1814

plounevez
insigne
et ala
eur.
evq
ou tes
De
julien
neau
porations
tronje
maillé
eur
former
ui est
des
us son
et
deffiance
et
davan
tage

Le presbytere de la Commune de plounevez
 est en offer. Donne reparation, ainsi que
 celui de Lanhouarneau qui est aussi ala
 commune et qui n'a point d'acquerreur.
 Les chapelles vendues de plounevez
 sont docteur, maille, nelepaires ou tres
 utiles au culte, il y a encore celle de
 Keraoul, de la tour, de troon julien
 et saint andré pres de Lanhouarneau
 qui manquent de quelques reparations
 je ne fais pas des noms de celle de bronje
 lion et de Keraoul, celle de maille
 s'appelle notre dame de l'esperance
 sous pource Monsieur, vous informer
 aisement de celle de maille qui est
 redonnee par Monsieur de Cadurke des
 debris de l'ancienne qui estoit dans son
 terrain et autre fois bien rentee et
 benefice d'un chapelain, celle de l'esperance
 alle est offer de suite avec cloche et
 calice je n'en fais pas davan-
 tage

La maison propre pour un chapelain
ou prêtre à Lochest, le cimetière
le jardin et mur ad jacent appartenant
à Monsieur Crenn maire de Ploumery
celle de saint andré près de l'ancien manoir
est à trois à l'appareil ou à la commune
de Ploumery et manque de réparation
il y a une autre appelée la chapelle de
Yvergerade qui subit le même sort
est soit en ruine, j'en sais en
quel état elle est; celle de pont christ
est très délabrée et n'a que des matériaux
à fournir pour en faire une médiocre,
il y a encore des murs d'autres chapelles
qui s'appellent, chapelle du lion ou
de trahisope, de chateau fort et
celle de l'ennemi; j'écris ces dernières
relations inutiles. Je suis Monsieur de
Cure, votre très humble serviteur
J. Croquancec
Ploumery de 15 juin 1809

28 Mars 1812.

Monsieur l'abbé

La fabrique et La Commune
Conjointement pour le
Fest du Vieux.

Monsieur

Le Christ est le seul oratoire conservé et autorisé
dans cette paroisse conformément à l'ordonnance de
Monseigneur en date du 15 avril 1807. c'est une chapelle
de grande dévotion. il y aient de fort loin beaucoup de
pèlerins et aussi de nos paroissiens limitrophes. nous
recevons beaucoup de messes et desservir pendant l'année
tant un nos voisins que nous. de plus nous y allons
chanter les vêpres le premier dimanche de l'année et y chan-
ter la messe aux Rogations, quand le temps permet et le
dimanche après l'Exaltation de la Ste Croix. il n'y a
ni ornement ni calice qui appartiennent à la Chapelle.
La paroisse fournit ce qui manque. le reste s'y trouve
elle est en bon état et décente pour le culte et je la crois
nécessaire dans cette paroisse.
Nous avons encore dans cette paroisse la chapelle d'un
Guerrier ou autrement dite Maillé. M^r le Baron
Dein actuel propriétaire se propose de fournir le nécessaire
pour le culte. j'ai chargé Madame de vouloir bien lui
faire connaître les intentions de MM nos Vicaires

Neuf heures du soir de 8 heures 1/2

général et elle m'a promis de le faire deux premiers jours.
la chapelle est ouverte le dimanche et s'ouvrira pour la
commodité de ceux qui ne peuvent venir au service de la
paroisse.

le traitement de Mr le Vicair est de 300 fr. payable
par moitié par la commune et la fabrique.

j'ai l'honneur de vous présenter mes très humbles
salutations et suis
Monsieur

Votre très humble serviteur
L. de Glounevez-ochriste.

Ploumery le 24th fév 1804.

Monsieur et cher pasteur

Messieurs les vicaires généraux de quimper nous demandant
réponse à plusieurs questions dont vous êtes chargé de leur
faire part, je réponds.

1.^o que St pierre est le patron de ploumery lochrist.

2.^o qu'il y a dans cette succursale 47 63 ans.

3.^o quant à son étendue, il est absolument nécessaire d'y avoir
quatre prêtres.

4.^o que Mr Jean marie perrot est à ploumery le 23 juin 1757^{année}
désigné curé à ploumery en 1784 par notre ancien Evêque, y est
résidant; que Mr olivier Meul ci devant curé à ploumery
désigné à ploumery
par Monsieur l'Evêque de quimper, y arrivera prochain, et
que nous désirons tous qu'ils nous demeurent tous les deux
comme vicaires; que j'ai écrit à monseigneur l'Evêque pour
lui demander du secours. Il me repose sur sa bienveillance,
et j'espère qu'il aura égard à notre besoin.

5.^o Je suis né à brest l'an 1738, mes nom et prénoms sont
olivier Edouard bernard Bonnemery, j'ay été promu au sacerdoce
en 1762.

6.^o entre l'Eglise succursale, il y a dans la commune trois
chapelles, celle du Hameau, celle de lochrist, et celle de St andré.
Ces chapelles sont en état de décadence; si on ne disoit point la
Messe dans les deux premières, beaucoup de fidèles n'assisteroient
l'estime mieux. quant à celle de St andré qui est près de
l'ambouarnou, elle pourroit être supprimée.

7.^o pour ce qui regarde les chapelles et oratoires, Mr notre
Maire m'a dit avoir écrit il y a longtemps au préfet.

J'ay l'honneur d'être avec respect

Votre très humble serviteur
et: Bonnemery desservant de
ploumery lochrist.

14
C Monsieur

De la fabrique j'ai l'honneur de vous adresser l'état des rentes
et revenus de Glounevez-Lochrist avec les rentes
des fondations suivants les nouveaux baux de
1813. ou a ren fermé dans le même bail au même
fermier plusieurs parcelles de terres et sous le
même prix dont parties appartiennent à la
fabrique et parties concernent les fondations.
J'ai trouvé tout l'entier de ces fondations. M^r le
maire m'a dit les avoir mis en ordre avant la
révolution; mais les administrateurs qui les ont
eu long temps à leur disposition, les avoient
tant dispersés que je n'ai pu les trouver facile-
ment. je m'occuperoi au plutôt de pouvoir les faire
avoir sous main sans peine.
J'ai l'honneur d'être avec un profond respect
Monsieur

25 juin 1814

Votre très humble et obéissant
serviteur Le Sieur de Glounevez-
Lochrist.

25 juis
1814

État des Rentes et Revenu de la Fabrique de
Plounevez-Lochrist. Suivant le Baup de
1813. les Rentes sont sans maisons.

1 ^o les fermes y compris les rentes de fondations portent à troiscent quaranteneuf francs	349 ^{fr} .
2 ^o rentes restituées cent quatre frs --	34.
3 ^o charges troiscent vingtsept frs --	327.
4 ^o revenu cinquante six frs --	56.
les oblations de 1813 et de l'année en commun portent à septcent vingt frs --	720
et les dépenses à sixcent trente six frs --	636
le revenu à quatrevingt quatre frs --	84.

Observations

Le revenu de l'année précédente n'ont pu cette
année suffire à acquitter les charges de la
Fabrique pour les réparations nécessaires.

- 1^o les peintures de l'autel et statues.
- 2^o les réparations de la tour et du bas bout de
l'Eglise endommagés par le tonnerre.
- 3^o les réparations nécessaires sur le presbytère.

Toutes ces réparations ont été faites cette année.
et ont absorbé le revenu de la Fabrique et
au delà.
Certifié par le soussigné de Ser J. L. de Plounevez-
Lochrist.